

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey Lebel

<https://www.cadre21.org/membres/27c72d805c06ca9feca18dd5>

Date d'obtention : 2024-05-10 14:24:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode claire et détaillée. Elle guide les interventions à l'aide d'un questionnaire pour établir l'état de la situation. Elle se veut objective afin de ne pas mettre dans la bouche du jeune les réponses ainsi d'être utilisé par les avocats pour les procédures judiciaires. Cela rassure le jeune, le milieu familiale et scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela favorise une méthode claire et précise pour intervenir auprès des victimes de sextage. Cela nous rassure sur les bonnes questions à poser à la victime. Le protocole permet d'agir efficacement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- intervention rapide et efficace selon le protocole.
- Faire preuve de bienveillance.
- Ne pas regarder le contenu des vidéo ou photos.